

Guyana, pétrole ultramarin et multinationales

Luis Alejandro AVILA GOMEZ

Docteurant à l'Institut français de géopolitique (IFG). Responsable de l'aire d'étude Amérique latine et caribéenne à l'Institut prospective et sécurité en Europe (Ipsse).

Historiquement dépourvu d'hydrocarbures, le Guyana semble avoir atteint un point d'inflexion en mai 2015, avec la découverte de *Liza-1*. Situé au Nord du plateau continental de ce qui était autrefois baptisé « côte sauvage », il s'agit du premier d'une série de gisements d'hydrocarbures découverts par la suite. Ceux-ci atteindraient aujourd'hui environ 3,2 milliards de barils de pétrole, selon la dernière estimation faite par Exxon Mobil, l'opérateur de *Stabroek*, bloc où l'ensemble de trouvailles a eu lieu pour l'heure. En aval des actuelles phases de prospection, d'exploration et d'installation des équipes, les opérations d'exploitation commerciale se préparent à l'horizon 2020.

N'étant pas encore du ressort de l'économie guyanienne, l'industrie d'hydrocarbures *offshore* génère pourtant déjà des difficultés au sein de l'État. La désarticulation observée entre des opérateurs économiques pas encore productifs mais en processus rapide d'installation d'une part, et un État n'ayant pas totalement encadré leurs activités bien que déployé sur la question de l'autre, suscite des *hiatus* dans lesquels surviennent des controverses. De surcroît, ce territoire est revendiqué par le Venezuela et il est capital de souligner la dispute, vieille de plus d'un siècle, qui perdure au sujet de sa souveraineté (cf. Tribune n° 905).

Stabroek : l'expression d'une superstructure à quia

« Nous avons commencé à écrire à toutes les entreprises, les informant que les règles du jeu doivent être uniformisées et que leurs contrats seront rendus publics », a déclaré le ministre des ressources naturelles guyanien Raphaël Trotman, le 29 décembre 2017 (cf. *Stabroek News*), au moment où son gouvernement divulguait le contrat signé avec la filiale d'Exxon Mobil, Esso, afférent au bloc *Stabroek*. Cette démarche s'explique moins par une volonté de transparence de Georgetown et ses partenaires privés, que par les pressions exercées *in crescendo* ces dernières années par différents acteurs de la vie politique du pays, réclamant l'accès aux termes des maints marchés publics conclus, notamment en matière d'exploitation minière.

Signé en octobre 2016, il est l'affinement d'un premier accord datant de 1999, par lequel le gouvernement de la présidente d'alors, Janet Jagan, a octroyé



en concession un territoire aujourd'hui précisé à 26 806 km² à la société pétrolière, aux fins d'exploitation d'hydrocarbures. Ce contrat a suscité aussitôt l'intérêt – particulièrement du cabinet de conseil spécialisé dans le marché pétrolier, Open Oil, *via* un rapport de Johnny WEST – puis l'inquiétude du Fonds monétaire international (FMI). Celui-ci, dans un rapport publié en avril 2018, estime ses termes « relativement favorables aux investisseurs par rapport aux normes internationales », constate des « taux de redevances bien inférieurs à ce qui est observé au niveau international » et recommande au pays sud-américain l'instauration d'un nouveau régime fiscal (cf. Kevin CROWLEY).

Or depuis 2010 et précisément en ce sens, le Guyana compte avec le soutien du bureau des ressources énergétiques du Département d'État des États-Unis, à travers l'Initiative de gouvernance et de capacité énergétique (*EGCI*) qui, dans le cadre de ses activités, affirme « soutenir le gouvernement de Guyana dans ses efforts pour gérer son secteur pétrolier et gazier efficacement et de manière responsable ». Dans la brochure originelle de présentation de cette initiative (elle n'est plus disponible en ligne après avoir été substantiellement modifiée récemment), l'*EGCI* témoignait d'un engagement accru depuis 2015, « quand une grande découverte pétrolière *offshore* a été faite, changeant radicalement l'avenir du paysage énergétique du pays, ainsi que ses perspectives économiques de long terme ». Preuve en est « l'organisation d'ateliers et le soutien technique fourni pour introduire des pratiques de pointe dans la réglementation et la gestion de l'exploration et la production pétrolière en eaux profondes ».

Toujours dans le même document, après une mise au point sur les risques inhérents au développement de gisements d'hydrocarbures en haute mer, ainsi que sur la période (exprimée en années) en amont à l'obtention de revenus substantiels, l'équipe de l'*EGCI* se félicite car « le gouvernement de Guyana fait des changements positifs dans le temps disponible pendant les premiers stades du développement des gisements, visant à mettre en place les mesures réglementaires, juridiques, ainsi que les structures politiques nécessaires pour assurer une bonne gouvernance et la durabilité de ce secteur économique émergent. »

Si, malgré ce soutien, le Guyana n'est pas arrivé, dans le cas du bloc *Stabroek*, à établir des termes comparables à ceux des projets similaires développés ailleurs dans le monde, cette initiative suscite à tout le moins une première réflexion. À l'aune de la défaillance constatée sur ce point de l'assistance technique fournie par le Département d'État américain au gouvernement du Guyana, il ne serait pas inconséquent d'envisager qu'elle puisse être touchée par un conflit d'intérêts, dès lors qu'il a été question de concevoir un cadre régulateur des activités d'entreprises comme Exxon Mobil, en l'occurrence liée aux intérêts stratégiques des États-Unis.

En réponse au rapport du FMI, Exxon Mobil a mis en avant l'étude produite par le cabinet de conseil spécialisé dans le marché d'énergies, WOOD

MACKENZIE, dans laquelle est expliqué que « la part du gouvernement est généralement plus faible dans les zones frontalières que dans les zones établies, car les gouvernements doivent inciter les entreprises à entreprendre des activités à haut risque ». D'autant plus que la souveraineté du territoire où est inscrit le bloc *Stabroek* demeure en dispute avec le Venezuela. C'est une raison de poids soulevée par le gouvernement guyanien, dans sa volonté affichée ces derniers temps d'élever Exxon Mobil au rang de « partenaire stratégique » : un statut dont l'un des attributs est l'engagement de la multinationale auprès de Georgetown dans sa revendication de la Guyane Essequibo face au Venezuela, avec qui, la transnationale garde un passif. En effet, la dernière querelle formelle en date est un contentieux, soldé en mars 2017 par un arrêt du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) qui, en annulant les compensations demandées par l'entreprise, a signifié pour celle-ci un vaste manque à gagner au vu des sommes en jeu.

Dans le cas présent, saisir l'approche d'Exxon Mobil n'est pas bien compliqué. Comme pour toute société à but lucratif, il s'agit d'abord de poursuivre l'accomplissement de ses intérêts économiques. Or compte tenu de sa puissance, entre autres critères affichés dans son poids économique, elle est aussi un acteur géopolitique capable de façonner, selon le cas et à mesure variable, le scénario dans lequel ses activités se développent. C'est ce qui se passe en Guyane Essequibo par le déploiement de moyens visant à éluder d'éventuelles situations qui pourraient compromettre ses affaires ou encore, qui puissent signifier une reconfiguration des termes de celles-ci. Ainsi, en 2016, Exxon Mobil a doté Georgetown de 18 millions de dollars US sous forme de prime à la signature maintenue secrète (cf. *Kaieteur News* du 16 décembre 2017). Suite à une série de rumeurs suivie par des dénonciations de corruption (cf. *Kaieteur News* des 23 novembre et 9 décembre 2017), le gouvernement a convenu que cette somme a été allouée avec la finalité de couvrir les frais légaux d'un procès attendu auprès de la Cour internationale de Justice dont les formalités ont été entamées deux ans plus tard avec l'introduction, en mars 2018, d'une requête contre le Venezuela (voir le communiqué de presse de la CIJ).

Pour le gouvernement guyanien, les implications de ce partenariat sont complexes. Or, à un moment où il est question d'affirmer sa souveraineté sur la Guyane Essequibo, sa stratégie territoriale se voit favorisée (bien qu'au détriment des retombées économiques escomptées), puisqu'elle est actuellement alignée avec les intérêts de la 13^e entreprise la plus importante du Globe (selon *FORBES*).

Pétrole en haute mer, l'affaire des multinationales (?)

Dans le même rapport d'avril, le FMI proposait au gouvernement guyanien d'« envisager d'imposer un moratoire temporaire sur les nouveaux permis jusqu'à la mise en place d'un nouveau régime fiscal ». L'application de cette recommandation



affecterait sensiblement les intérêts d'entreprises actuellement en phase de négociation, dont la convoitise sur ce territoire s'est fortement attisée suite aux découvertes réalisées par Exxon.

Peu avant la parution de ce rapport, TOTAL, une société pétrolière avec qui d'ailleurs Exxon partage une partie de son actionnariat, a acquis des parts dans deux blocs (*Canje* et *Kanuku*) et conclut une option d'achat sur un autre (*Orinduik*), ce dernier stratégiquement situé car contigu aux puits *Liza* (cf. communiqué de presse du 5 février 2018). Depuis, Total manifeste le désir d'accroître ses affaires dans la région, l'endroit d'« une des plus grandes découvertes d'hydrocarbures de la dernière décade » suivant l'appréciation de John Hess, PDG de Hess Corp., partenaire d'Exxon dans le bloc *Stabroek*.

À l'heure où l'on exploite les fonds ultramarins, dernière frontière probablement, avant l'exploitation de l'Antarctique en quête d'hydrocarbures, les multinationales, par excellence actrices de l'actuelle mondialisation et en l'occurrence celles du pétrole, continueront à entretenir des relations de concurrence ou de partenariat, selon les chantiers. Or *quid* de la portée des initiatives des États livrés à la tâche de favoriser les affaires de celles-ci ? Tout à la fois liées dans leur actionnariat, soulignons que ces multinationales sont des entités distinctes à plus d'un titre. En 2014, l'une d'entre elles, partageant également une partie de son actionnariat avec les deux sociétés pétrolières et, tout comme Total, siégeant en région parisienne, la banque BNP Paribas fut assujettie à l'extraterritorialité des lois étasuniennes et astreinte à payer 8,9 milliards de dollars au fisc américain pour avoir effectué des transactions en dollars avec des pays sous embargo commercial américain, transgressant ainsi l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), une loi fédérale américaine de 1977 (cf. Stéphane LAUER). Plus récemment, l'acerbe politique étrangère engagée par la Maison-Blanche, adoptée en défense de ce qu'elle pense être ses stricts intérêts, n'a pas ménagé non plus les affaires des entreprises françaises, depuis sous pression pour sortir du territoire iranien (à ce propos lire Stephen KINZE).

Revenons à l'Atlantique Sud. Au milieu d'un rapport de forces, la Guyane Essequibo place le Guyana – qui arrive à y imposer sa revendication –, à la veille d'un bouleversement de sa structure économique même si dans un premier temps, une partie substantielle des recettes est destinée au remboursement des opérations de prospection, d'exploration et d'implantation. Cette future importante rente suscite chez certains acteurs de la vie politique du pays la crainte de l'extractivisme, à défaut de l'élaboration d'une stratégie énergétique capable de constituer un levier pour le développement, dans l'un des pays les plus pauvres du continent.

Quel que soit l'avenir de la dispute pour le Guyana Essequibo entre le Venezuela et le Guyana, ce dernier, actuellement importateur net de dérivés du pétrole, risque de continuer à l'être.

Éléments de bibliographie

CIJ, « Le Guyana dépose une requête contre le Venezuela » (communiqué de presse), La Haye (Pays-Bas), 4 avril 2018 (www.icj-cij.org/files/case-related/171/171-20180404-PRE-01-00-FR.pdf).

CIRDI, « ASE NO. ARB/07/27 » (décision d'annulation), Washington D.C. (États-Unis), 9 mars 2017 (http://icsidfiles.worldbank.org/icsid/ICSIDBLOBS/OnlineAwards/C256/DC10052_En.pdf).

« International Emergency Economic Powers Act – IEEPA », Congrès des États Unis, 28 décembre 1977 (www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Documents/ieepa.pdf).

CROWLEY Kevin, « Exxon Sparks IMF Concern With Weighty Returns in Tiny Guyana », *Bloomberg*, New York, 9 avril 2018 (www.bloomberg.com/news/articles/2018-04-09/exxon-sparks-imf-concern-with-weighty-returns-in-tiny-guyana).

FORBES, « Global 2000 Leading Companies », page consultée en mai 2018 (www.forbes.com/global2000/list/).

« U.S \$18m Exxon signing bonus... First set of oil money & they attempted to steal it – Jagdeo », *Kaieteur News*, Georgetown (Guyana), 16 décembre 2017 (www.kaieteurnewsonline.com/).

« Jordan, Trotman must resign for misleading nation on secret Exxon fund – Jagdeo », *Kaieteur News*, Georgetown (Guyana), 9 décembre 2017 (www.kaieteurnewsonline.com/).

« No signing bonus with ExxonMobil–Finance Minister », *Kaieteur News*, Georgetown (Guyana), 23 novembre 2017 (www.kaieteurnewsonline.com/).

KINZE Stephen, « Conditioned into servility, Europe meekly retreats », *Boston Globe*, 26 mai 2018 (www.bostonglobe.com/).

LAUER Stéphane, « La BNP paiera une amende de près de 9 milliards de dollars aux États-Unis », *Le Monde*, 30 juin 2014 (www.lemonde.fr/).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE DU GUYANA, « Petroleum agreement between the government of the Cooperative Republic of Guyana and Esso exploration and production limited, CNOOC Nexen petroleum Guyana limited and Hess Guyana exploration limited » (Contrat), Georgetown (Guyana), 7 octobre 2016 (www.nre.gov.gy/wp-content/uploads/2017/12/Petroleum-Agreement-Oct-7-2016.pdf).

« All contracts will be published: Trotman-gov't writing companies », *Stabroek News*, Georgetown (Guyana), 29 décembre 2017 (www.stabroeknews.com/2017/news/guyana/12/29/all-contracts-will-be-published-trotman/).

TOTAL, « Total entre dans l'exploration du bassin prolifique du Guyana à travers trois permis d'exploration », (communiqué de presse), 5 février 2018 (www.total.com/).

US DEPARTMENT OF STATE, BUREAU OF ENERGY RESOURCES (ENR), *Energy Governance and Capacity Initiative*, 2 pages (www.state.gov/documents/organization/276333.pdf).

WEST Johnny, « Stabroek Oil Field, Guyana (Narrative report) », *Open Oil*, mars 2018, 11 pages (http://openoil.net/wp/wp-content/uploads/2018/03/oo_gy_stabroek_narrative_v1.0_180315_1025_jw.pdf).

WOOD MACKENZIE, « Guyana upstream fiscal summary » (Rapport), 22 février 2018 (www.woodmac.com/reports/upstream-oil-and-gas-guyana-upstream-fiscal-summary-16108986).